

**Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de L. BELAFQUIH, Conseillère communale, relative à la diffusion en direct du Conseil communal.**

L. BELAFQUIH s'exprime avec les termes suivant :
L. BELAFQUIH drukt zich uit in volgende bewoording:

Suite aux demandes répétées de plusieurs citoyens anderlechtois, nous revenons vers le Collège afin de débattre du projet de diffusion en direct des séances du Conseil communal.

Depuis le mois de décembre, le PTB a interpellé le Collège à plusieurs reprises pour garantir plus de transparence et améliorer la publicité des séances au bénéfice des citoyens, cela par la diffusion du Conseil sur internet. Depuis, les mois et les séances passent, et nous ne voyons toujours rien de concret. Vous avez même rejeté la possibilité de filmer et de diffuser les séances avec nos smartphones, ce qui pourtant ne coûterait rien à la commune.

Apparemment, d'après ce que nous avons entendu, le projet aurait été mis en route, il y a de cela quelques mois ; c'est très bien. Mais, où en sommes-nous aujourd'hui ? Il a été insinuer ici même que le PTB déformerait soi-disant l'information. C'est justement aussi pour cela que nous souhaitons que cette diffusion soit la plus rapide possible, pour que le citoyen qui a voté pour chacun des Conseillers puisse suivre leurs travail en Conseil.

Nous voilà donc pour l'instant à mener des débats entre nous, déconnectés de la majorité des citoyens. Faire de « l'entre-soi », n'est pas notre façon de faire de la politique.

Nous avons appris que Bruxelles-Ville mettra en place la diffusion du Conseil dès ce mois de juillet.

Qu'en est-il pour notre commune d'Anderlecht ? Nous souhaitons connaître la date de la mise en application de cette diffusion pour qu'on puisse enfin participer à des séances ouvertes, tournées vers les citoyens.

Monsieur l'Échevin DROUART revient sur la fin des propos de L. BELAFQUIH. Il conçoit qu'ouvrir les débats via des vidéos sur internet étendrait l'accessibilité de ce Conseil communal mais ce qui se fait actuellement n'est pas de « l'entre-soi » ; les séances sont ouvertes au public et à tous. Ce n'est peut-être pas possible pour tout le monde d'être présent physiquement mais le Conseil n'est pas un endroit fermé. Il faut donc remettre les choses dans leur contexte et ne pas essayer de caricaturer quelque chose.

Il revient sur ce qu'il a déjà dit lors des discussions sur le budget : le Collège analyse cette possibilité depuis un certain temps. Le Collège n'a pas attendu que les budgets soient libérés pour demander des devis et des demandes d'offres. Il en a obtenu quelques unes ce qui permettrait d'effectuer un premier test en septembre et probablement un deuxième dans le courant de la fin de l'année 2019. Il y aura après une question d'évaluations des résultats. C'est alors que le Collège pérennisera ou pas le système. Plusieurs questions doivent encore être tranchées : fera-t-on cela à chaque séance ? Va-t-on faire appel à un prestataire privé ? Va-t-on former du personnel communal lors de l'achat de matériel ? Toute cette réflexion doit encore avoir lieu après la phase de test.

Voici ce qui a été demandé dans les devis : la captation professionnelle et la retransmission en direct du Conseil communal à partir de 19h et ce jusqu'à la fin des débats publics ; la captation du son et de l'image par minimum deux caméras HD ; une

régie gérée par un réalisateur et un responsable technique tout au long de la retransmission ; un habillage graphique des images ; l'incrustation du logo communal dans les images ; dans la mesure du possible, un bandeau mentionnant le nom et la fonction de l'orateur ; la possibilité de récupérer le son via les microphones des membres et des traducteurs.

L. BELAFQUIH ne comprend pas le retard : cela fait plusieurs mois que le Collège annonce ce test mais il n'a pas encore eu lieu. La retransmission est un droit pour tous les citoyens anderlechtois, pas spécialement pour les électeurs du PTB mais aussi des gens fidèles à tous les groupes politiques. Elle ne comprend pas l'argument budgétaire pour ce projet alors qu'on trouve des fonds pour des œuvres d'art, des sorties, etc. Elle s'offusque que le Collège refuse qu'on utilise des smartphones pour filmer les débats et réprovoque le fait que le Collège insinue que le groupe PTB manipule l'information. Elle estime que le budget à consacrer à ce projet n'est pas énorme, il ne faut pas des millions, il ne s'agit que de quelques caméras, ni même trop de personnel pour cela.

Monsieur le Bourgmestre-Président confirme les dires de Monsieur l'Échevin DROUART : pour mettre en place de nouveaux projets, le Collège doit suivre un certain nombre de procédures administratives, c'est la réglementation et le Collège doit s'y conformer.

G. BORDONARO constate que dans d'autres communes ce système est déjà mis en place. Il estime qu'il en va d'une question de volonté politique. Ce qui l'interpelle dans les explications données c'est qu'il ne s'agira que d'un test en septembre et non de la diffusion en direct. Il demande sur base de quels critères le Collège va prendre la décision. Il a l'impression que le Collège joue le serpent en organisant un test puis un deuxième à la fin 2019, pour prendre une décision impliquant une société privée. Le Collège connaît déjà l'opinion du groupe PTB : le mieux est d'acheter du matériel public. Or, il y a peu d'investissement pour cela dans le budget 2019, donc ce ne sera peut-être pas avant 2020 que la réalisation de ce projet deviendra réalité. Il estime que le Collège n'est pas clair là-dessus et qu'il y a surtout un manque de volonté politique d'aller jusqu'au bout.

Monsieur l'Échevin DROUART dit que si le Collège n'avait pas la volonté politique de mener à bien ce projet, il n'aurait même pas dégagé un budget pour le faire. Il aurait simplement dit qu'il ne le ferait pas. Le groupe PTB prête au Collège une certaine mauvaise foi. Aussi, sur le plan budgétaire, la somme prévue est présente depuis le début du débat mais le Collège ne pouvait pas l'utiliser avant l'approbation du budget par la tutelle, qui est devenu exécutoire depuis hier. Techniquement le test de retransmission du Conseil n'aurait pas pu se faire lors de la première séance suivant cette approbation. Cela aura probablement lieu lors de la séance du 12 ou du 26 septembre. Il faudra ensuite voir comment faire la meilleure utilisation possible des deniers publics, si on souhaite pérenniser le fonctionnement, Faudra-t-il acheter le matériel ou le louer, avoir ou pas du personnel pour s'en occuper, fait-on appel ou pas à un prestataire privé ? Monsieur l'Échevin DROUART maintient que cette réflexion doit avoir lieu et se dit content que d'autres communes se lancent dans l'aventure, ce qui permettra de partager les expériences et faire une évaluation. Cependant, il faut arrêter de clamer que le Collège rejette ce projet et dépense de l'argent public pour faire plaisir au groupe PTB.